

Bon No: 003306296	1ere Gachée: 10:35 (1) Quantité: 7.00 m3	Date: 15/04/2026 référence commande(2):	ROG140426150620	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410221 chantier: 022101	BATIM PARIS SARL LUZEAL		3 RUE DU MOULIN 51800 LUZEAL 0676359172 51600 Saint-Remy-sur-Bussy	Véhicule: M09 SIMON SIMON
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
14:00	température: vitesse du vent: validité:			CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton NJB253A300	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF1	Classe Chlorure CL 0,40
consistance(7) S3		Dmax 20		
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30
appellation commerciale C25/30 XF1 Dm20 S3 CEM2 300				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
		F.STRUCTURELLES PRE 5480/4700		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:		

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1